

MICHELA, RUSSO

UMR 7023 CNRS SFL / U. Paris 8

Section 36 du Comité national de la recherche scientifique - Collège A2

Professeure des universités, je suis titulaire d'un doctorat en phonologie (2001) et d'une HDR (2013). Après avoir été Maîtresse de conférences en phonologie à l'université Paris 8 (2002–2014), j'ai été recrutée à l'université Jean Moulin Lyon 3 en 2014 sur un poste centré sur la linguistique gallo-romane, la dialectologie, la sociolinguistique et la diachronie des langues romanes. Mes recherches s'inscrivent dans le domaine de la phonologie théorique et expérimentale, avec une attention particulière aux interfaces avec la morphologie, la syntaxe, la prosodie, ainsi qu'aux dynamiques évolutives des langues. J'ai organisé plusieurs colloques internationaux (PaPE 2023, RFP 2018 et 2022, Going Romance 2020), coédité des ouvrages et des numéros spéciaux de revues internationales. Depuis 2022, je suis co-responsable de l'équipe « Phonologie, interfaces et modélisation » au sein de l'UMR 7023 SFL (CNRS / Université Paris 8).

Je suis engagée dans les instances nationales de pilotage de la recherche depuis 2018. Éluë au Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS-CNRS) pour deux mandats consécutifs (2018–2023 puis 2024–2028), j'y siége actuellement en tant que secrétaire scientifique, au sein du bureau. J'y ai animé dans la mandature précédente un groupe de travail sur les inégalités dans le monde de la recherche (genre, précarité, violences sexistes et sexuelles, discriminations territoriales). Je suis également membre élue de la CID 50 « Gestion de la recherche » du CoNRS depuis 2019, pour un troisième mandat.

À ces titres, je contribue aux réflexions collectives sur les effets de la loi de programmation de la recherche (LPR), la politique de financement, les enjeux de parité, de pérennité des emplois scientifiques et de reconnaissance de la recherche fondamentale.

Face à l'affaiblissement de la fonction publique de recherche, je défends des recrutements statutaires, la transparence des procédures, et le rôle crucial du Comité national dans l'évaluation collégiale et par les pairs.

Je milite également pour une réelle simplification administrative, la revalorisation des carrières, et des moyens garantissant l'indépendance scientifique, au service du temps long nécessaire à la recherche.

À travers mes engagements scientifiques et institutionnels, je défends une recherche publique fondée sur le temps long, la collégialité, la diversité des approches et l'indépendance des collectifs. Je m'oppose à la logique de hiérarchisation des laboratoires, comme celle portée par le projet de « key-labs », qui renforce la mise en concurrence et affaiblit l'ensemble de l'écosystème. Je m'engage pour une politique scientifique au service de toutes les disciplines, dans le respect de l'évaluation par les pairs et des libertés académiques. Je milite pour le rôle central des SHS dans le débat public, la reconnaissance des personnels investis dans l'enseignement, la recherche, et leurs interfaces avec la société.

LE SNESUP-FSU ET LE SNCS-FSU SOUTIENNENT AUSSI

dans le collège A2 de la section 36

Béatrice FRACCHIOLLA, Université de Lorraine (UAR 3261)

Déclaration de candidature des candidates et candidats soutenu-es par le SNCS-FSU

Les élections au Comité national de la recherche scientifique de 2025 interviennent alors que le budget 2025 trahit les engagements budgétaires pris pour dix ans par la loi de programmation de la recherche en 2020, que le président du CNRS n'a fait que mettre sur « pause » son projet des « CNRS Key-Labs », et que l'administration Trump mène des attaques inouïes contre les scientifiques et la science. Face à ces manœuvres politiciennes et technocratiques, les candidates et candidats SNESUP-FSU et SNCS-FSU se veulent les témoins actifs d'un fonctionnement collégial de la recherche scientifique publique, dans lequel l'évaluation n'est pas faite a priori, en fonction de thèmes à la mode, mais au plus près des avancées réelles de la recherche, par un débat transparent entre pairs élus et élus par la communauté des scientifiques. Les élus et élus SNESUP-FSU et SNCS-FSU auront à cœur de démontrer, par l'orientation qu'ils chercheront à donner au travail des sections, l'avantage que leur confère leur diversité et leur compétence scientifique. Ils défendront toutes les prérogatives du Comité national, notamment en ce qui concerne le recrutement des chercheuses et chercheurs, son rôle dans l'élaboration de la politique de recherche du CNRS, ainsi que sa mission d'évaluation des laboratoires du CNRS. Les élus et élus SNESUP-FSU et SNCS-FSU contribueront ainsi à garantir la liberté de recherche et les libertés académiques, conditions premières du progrès des connaissances dans tous les champs disciplinaires.

Affichage des résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS

Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU rassemblent le plus grand réseau d'élus et élus au Comité national. C'est ce réseau qui permet au SNCS-FSU de rendre publics les résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS sur son site web.

Le Comité national

Le Comité national, constitué de personnes issues de l'ensemble de la communauté scientifique, doit rester **indépendant** du CNRS et doit continuer à être **une assemblée de pairs** issus de différentes institutions et laboratoires, couvrant l'ensemble des champs scientifiques. Les élu-es SNESUP et SNCS rappelleront leur rôle de représentant-es de la communauté scientifique non seulement auprès de la direction du CNRS, mais aussi plus largement dans le débat public. Elles et ils travailleront à ce que soit renforcé le rôle des sections dans les relations auprès des directions des instituts du CNRS.

Une instance d'évaluation

Le Comité national (CN) doit rester une instance d'évaluation des personnels et des laboratoires **dont le fonctionnement soit transparent et équitable**. Au service de la recherche, soucieux de ses personnels, le CN apporte une évaluation et un suivi constructif de la carrière des chercheurs et des chercheuses, visant à l'amélioration du travail scientifique et à la prévention des difficultés en amont de toute situation de blocage. Les élus et élus SNESUP et SNCS s'engagent à prendre en compte, dans l'évaluation, **les conditions de travail individuelles et collectives** (structures de recherche, financements...) et toutes les contraintes de l'environnement scientifique, social, écologique, relationnel et administratif. Elles et ils valoriseront

l'ensemble des missions statutaires (recherche, formation à et par la recherche, diffusion des connaissances, expertise, valorisation, administration de la recherche) et œuvreront **pour une réelle politique de promotion**. Les élus et élus SNESUP-FSU et SNCS-FSU revendiquent une évaluation des unités de recherche par des pairs élu-es, jugeant du fond dans un cadre national et collégial, dans laquelle le Comité national pourrait avoir toute sa place.

Les concours

Pour les questions touchant à l'organisation pratique des concours, les élus et élus SNCS-FSU préserveront fermement **l'indépendance des jurys d'admissibilité** formés des membres des sections. Elles et ils rappelleront l'importance de l'avis scientifique ayant mené au classement des candidatures et s'opposeront à sa remise en cause par les jurys d'admission. Pour les concours d'accès au grade de directrice et directeur de recherche comme pour les promotions au sein d'un corps, les élus et élus SNESUP et SNCS demanderont que le nombre de postes ouverts permette la **promotion de tou-tes les agent-es qui y aspirent légitimement** en raison de leur ancienneté et de leur travail. Les élus et élus SNESUP et SNCS exigeront des conditions d'examen des dossiers qui garantissent **l'égalité de traitement des candidates et candidats**.

Voter pour les candidates et candidats SNESUP-FSU et SNCS-FSU c'est voter pour :

- Des collègues qui s'impliqueront dans **une évaluation de qualité, collégiale, contradictoire et nationale**, en restant à l'écoute de l'ensemble de la communauté scientifique au-delà de leur sous-discipline de compétence **et qui rendront compte des décisions** prises en session ;
- Des collègues qui agiront **pour la défense de la liberté de recherche, de la recherche publique et du CNRS** ;
- Des collègues **qui s'opposeront à une remise en cause des concours nationaux**, notamment via les chaires de "professeur junior", et aux abus du fléchage et du coloriage thématique ou géographique ;
- Un **Comité national qui joue pleinement son rôle dans la politique scientifique du CNRS** et une évaluation des unités de recherche par des pairs élu-es, jugeant du fond dans un cadre national et collégial ;

VOTEZ SNESUP-FSU ET SNCS-FSU !

Engagé-es au quotidien pour la recherche publique et tous ses personnels

